



Violence conjugale suspectée

Par **Loureglou**, le **15/03/2022 à 16:43**

Bonjour,
Un courrier a été reçu contenant le libellé suivant :
AVIS DE CLASSEMENT A VICTIME
A priori, il s'agirait d'une information destinée à informer une personne au courant de problèmes de violence conjugale, mais pas témoin....
Pouvez vous m'eclairer a ce sujet ?
Je vous en remercie par avance.

Par **jodelariege**, le **15/03/2022 à 17:33**

bonjour
vous devriez enlever d'urgence vos coordonnées à la vue et au su de tout le monde sinon vous allez avoir des appels d'arnaqueurs...
cependant je connais l'avis de classement sans suite ,l'avis à victime mais pas l'avis de classement à victim
est ce vraiment le titre du courrier reçu ?
personne ne connaissant le sujet il est difficile d'en dire plus...

Par **Loureglou**, le **18/03/2022 à 09:14**

Bonjour,
Il s'agit bien du libellé cité, en caractère gras, en position d'être un titre. La lettre elle même est signée d'un greffier et du procureur.
Le dossier est composé de trois feuilles, tout à fait officiel ainsi que les références et renseignements, tel , mail, adresse. Il me semble que l'on doit utiliser ces papiers uniquement dans le cas où l'on conteste le jugement qui prononce la relaxe...
Je vous remercie de m'avoir prévenu du risque d'arnaque...
Mes sincères salutations
Yves Pelvillain